

**2009/1835 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes âgées (animations, foyers restaurants)** (Direction de l'Action Sociale - ) (BMO du 12/10/2009, p. 1759)

Rapporteur : M. HEMON Pierre

(M. Hémon ne prend pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).  
(Adopté.)